CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature
Références : DG DS 030-2018

La Directrice Générale,
VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,
VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,
VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),
VU l'arrêté ministériel en date du 31 mars 2011, nommant Madame Bénédicte VINAS, praticien hospitalier au Centre Hospitalier Louis Sevestre,
VU la convention de mise en place d'une direction commune, à compter du 1er septembre 2016, assurée par le Directeur Général du CHRU de Tours, entre le CHRU de Tours et le Centre Hospitalier de Louis Sevestre,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : Au titre de pharmacien du Centre Hospitalier Louis Sevestre, Madame Bénédicte VINAS reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour :

- signer tous les bons de commandes relatifs aux comptes budgétaires de la pharmacie,
- la gestion des stocks de la pharmacie,

du Centre Hospitalier Louis Sevestre.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature s'exerce dans la limite des crédits fixés pour l'année pour chacun des comptes ou sous-comptes relevant du domaine de compétence du service de la pharmacie, et dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Louis Sevestre, et publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 23 avril 2018

La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD